



Renouvellement des licences 2G et 3G et attribution de la 4G à Togo Cellulaire et Moov Togo

Lomé, le 11 juin 2018 – Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique a procédé ce jour au renouvellement des licences 2G et 3G et à l'attribution de la licence 4G aux deux opérateurs de téléphonie mobile du pays, Atlantique Telecom (Moov Togo) et Togo Cellulaire.

Fidèle à sa vision traduite dans le Document de Politique Sectorielle 2018-2022 par : « *Le haut-débit est une commodité pour tous les segments de la société, les applications à forte valeur ajoutée sont utilisées dans tous les secteurs économiques et toutes les compétences TIC sont disponibles chez les jeunes* », le ministère s'est engagé depuis quelques années à inciter et à donner les moyens aux opérateurs pour une amélioration de la connectivité sur toute l'étendue du territoire. C'est dans cette optique qu'il a octroyé, respectivement en 2009 puis en 2016 la licence 3G à Togocel et Moov Togo. Un choix qui a déjà donné lieu à des résultats significatifs notamment la baisse des prix, l'amélioration du débit et la disponibilité de l'internet haut débit dans la ville de Lomé et sur une grande partie du territoire national. Fort de ce résultat, le ministère a obtenu en août 2016, l'autorisation du gouvernement pour négocier les licences 4G avec les deux opérateurs.

Les opérateurs ont désormais l'autorisation de déployer la 4G sur l'étendue du territoire togolais avec la signature de ce jour qui fait suite à l'adoption par le gouvernement le 08 mai 2018, d'un décret portant octroi des licences 4G et extension jusqu'en 2036 de la durée des licences 2G et 3G des opérateurs. Des licences qui arrivent à échéance en 2019 pour Togocel et en 2021 pour Moov Togo.

L'effectivité de ces deux mesures est une importante étape dans le déploiement du haut débit au Togo. Elle permettra :

- aux consommateurs d'avoir accès aux services 4G afin de disposer d'une connexion internet très haut-débit mobile ;
- de donner plus de visibilité aux opérateurs et les inciter à investir davantage pour la réalisation des objectifs de la politique sectorielle et le développement de l'économie nationale ;
- de réaliser l'objectif de couverture 4G d'au moins 40% de la population à l'horizon 2022, fixé dans la déclaration de politique sectorielle ;
- d'accompagner le processus de transformation du Groupe Togo Telecom en procédant à la mise à niveau de ses licences.

Après le déploiement du projet E-gouv qui a permis de connecter plus de 250 bâtiments publics (y compris les CHU et les universités) sur toute l'étendue du territoire et l'ouverture du marché de l'Internet à deux nouveaux FAI (Teolis et GVA Togo), le gouvernement affiche une fois encore, par l'octroi des licences 4G aux deux opérateurs de téléphonie du pays, sa volonté d'accorder au secteur des TIC en général, et à l'Internet en particulier, une attention et une place de choix dans le processus de développement du Togo.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.